

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

6 décembre 2024, à 18h30
Salle du Conseil communal

Présidence
Madame Corinne Borloz

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 12 novembre 2024.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incorpore, de Mme Pilloud, Secrétaire municipale, de M. Ruby, Boursier, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, et de Mme Anaïs Paschoud, huissière.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mmes Patricia Gremion et Martine Jacomelli, scrutatrices. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

29 Conseiller-ère-s répondent à l'appel. M. Derradji rejoint l'assemblée à 18h43.

Excusé-e-s : Mmes et MM. Coralie Patthey, David Rochat, Monica Gayed, Blaise Luy, Frankie Deloy Trüb, Christian Rattaz, Sonia Nour, Thierry Wyss et Karin Gartenmann

Absent-e-s : Mme et M. Nathalie Le Pogam et Dimitri Ribes

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour concernant le dépôt d'une interpellation qui sera déposée ce soir. Celui-ci est donc modifié comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 octobre et du 4 novembre 2024
4. Election de deux suppléants à l'ASICC
Modification des statuts
5. Dépôt d'une interpellation intitulée « La gestion de nos déchets » par M. Sébastien Groux
6. Correspondance
7. Préavis N° 09-2024
Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Commission des finances
8. Préavis N° 10-2024
Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Commission des finances

9. Préavis N° 14-2024
Budget 2025 du Fonds culturel Riviera
Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera
10. Préavis N° 12-2024
Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
Commission intercommunale de gestion CIEHL
11. Préavis N° 11-2024
Budget communal 2025
Commission des finances
12. Communications de la Municipalité
13. Communications du bureau
14. Communications des représentant-e-s du Conseil communal aux délégations permanentes
15. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 octobre et 4 novembre 2024

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

4. Election de deux suppléants à l'ASICC

Suite à la modification des statuts de l'association

Mmes Mürset et Jacomelli proposent leur candidature.

Mmes Mürset et Jacomelli sont élues suppléantes au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier tacitement et par applaudissements selon l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal.

5. Dépôt d'une interpellation par M. Groux intitulée « La gestion de nos déchets »

M. Sébastien Groux dépose l'interpellation suivante :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères, Madame et Messieurs les Conseillers et Conseillère Municipaux,

Connue de chacun, la gestion des déchets est organisée selon un plan de ramassage bien établi avec des directives claires et précises. La liste complète et détaillée se trouve sur le petit guide et calendrier de

ramassage que nous recevons en début d'année. Dès lors, je ne vais pas dresser la liste des différents points que nous nous efforçons d'appliquer consciencieusement.

Cependant, il n'est pas rare d'entendre les commentaires de certains habitants dépourvus de solutions.

Que faire d'un sac à ordures que nous ne pouvons déposer un jour de collecte ?

Devons-nous demander à nos voisins de gérer nos ordures ?

Devons-nous amener notre sac à la déchetterie pour que l'employé de la déchetterie nous réponde que seuls les sacs taxés achetés à la déchetterie sont acceptés et que les autres sont à déposer selon les directives ?

Devons-nous les laisser sur un balcon en attendant d'être présent le jour du ramassage au risque d'empester le quartier ?

De plus, concernant la déchetterie, je salue encore l'efficacité, voire le zèle de l'employé qui épie attentivement chaque geste des utilisateurs bien intentionnés qui ont déjà fait l'effort de monter jusqu'à Praz Libon.

Une fois de plus, je m'interroge sur la pertinence et la façon dont les déchets sont accueillis et me demande quel est le but du système de valorisation des déchets. Car comme nous le savons : tout ce qui passe dans un sac doit être mis dans un sac !

Cherchons-nous à augmenter les sacs à ordures sur nos trottoirs avec l'espoir de voir apparaître des sacs de 220 litres encore plus grands et plus performants pour mettre les déchets que nous ne pouvons déposer dans notre déchetterie sous prétexte que « c'est le règlement ».

Cherchons-nous à encourager la dépose sauvage de déchets comme il n'est pas rare de le rencontrer déjà sur la Riviera.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- *Serait-il possible d'envisager une alternative en complément du ramassage hebdomadaire des ordures ménagères ?*
- *Serait-il envisageable de mettre des moloks dans certaines zones de la commune ?*
- *Serait-il possible d'élargir un peu les règles de la déchetterie afin que le bon sens prédomine face à la mauvaise foi ?*

Je souhaite une réponse écrite et complète pour la prochaine séance. »

Mme Carruzzo, Municipale, répondra par écrit de manière détaillée. Dans l'intervalle, elle peut déjà indiquer qu'il est possible de déposer les sacs taxés au chemin de la Maraîche, près de l'immeuble équipé d'un molok, ou au chemin de la Paix, où les sacs blancs peuvent être laissés en cas de nécessité.

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article 64 du règlement du Conseil, cette interpellation est valablement déposée et est dès lors transmise à la Municipalité pour traitement.

6. Correspondance

Le Bureau a reçu la démission de M. Alain Ciocca, Conseiller communal, qui a quitté la commune. Mme la Présidente en donne la lecture.

7. Préavis 09-2024 Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Rudolf Wampfler, Président-rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

M. Wampfler rappelle en préambule que ce préavis est une formalité et ne correspond pas à des impôts.

« La commission des finances était composée des membres suivants :

Monsieur Rudolf Wampfler, Président-rapporteur,

Madame Vivienne Rignall,

Madame Martine Jacomelli,

Madame Nathalie Fonjallaz.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

M. Forestier demande à quoi correspond la perte sur débiteurs de CHF 446'424.- en page 3.

Mme Carruzzo répond que la bourse de Montreux, en tant que commune boursière, a instauré un dispositif visant à identifier les résidences secondaires non déclarées ainsi que les locations de type Airbnb. Les nombreuses heures consacrées à ces recherches ont permis de récupérer la majorité des taxes dues.

Il est précisé qu'un citoyen corsalin qui possède une résidence secondaire à Corseaux n'est pas assujéti.

M. Luzio fait part de ses observations et questions :

« Concernant le rapport d'activités 2023, les auditeurs ne peuvent pas certifier que toutes les taxes ont été correctement enregistrées en 2023, ce qui est ennuyeux pour l'organisation. La déclaration d'intégralité signée par la commission responsable de la gestion de cette taxe confirme qu'il n'y a pas de litige important à la date du bilan, soit fin 2023.

Le préavis de la Municipalité prévoyait une répartition du bénéfice de CHF 700'000.- avec une partie affectée à un fonds d'équipement de touristique de CHF 700'000.-. Le budget 2025 demande la dissolution d'une grande partie de ce fonds d'ores et déjà de CHF 500'000.- pour des projets au goût du jour.

Le rapport de la Cofin souligne l'absence d'une présentation simultanée des comptes et soulève la question des commissions compétentes pour rapporter sur les comptes et le budget. Le bilan au 31 décembre 2023 relève surtout une hausse significative du poste débiteurs, soit de CHF 1.5 mios sauf erreur à CHF 3 mios, mais est-ce que les débiteurs paient ?

La presse signalait que le tarif de la taxe est parmi les plus élevés de Suisse et est contestées par de très nombreux recours. Le directeur des finances de Montreux a fourni des explications à la Cofin sur la collecte des taxes qui soulevait la question des habitants qui ne paient pas la taxe s'ils habitent la commune et ont une résidence secondaire sur la même commune.

Ces questions n'ont été transmises à la Municipalité que lundi et celle-ci n'est pas obligée d'y répondre immédiatement. »

Mme Carruzzo répond d'ores et déjà à la question concernant les CHF 700'000.- de bénéfice, qui ont été alloués à des fonds de réserve. Parmi ceux-ci, CHF 500'000.- sont destinés à des projets liés au tourisme. Il est à noter que cet argent provient des activités touristiques financées par les touristes eux-mêmes.

Dans la presse, il est mentionné que la RivieraCard est plus chère que celle d'Aubonne. Cependant, il convient de souligner que la RivieraCard offre des avantages considérables : elle permet l'accès gratuit aux transports publics sur notre réseau, des tarifs réduits pour la CGN et le MOB, ainsi que des réductions à moitié prix dans nos musées. De plus, notre région dispose d'une hôtellerie de qualité.

Chaque année, seront soumis aux Conseils communaux le rapport de gestion, le budget et les comptes. Ces éléments ont été transmis tardivement cette année et sous forme d'un pack, ce qui explique pourquoi la Cofin a été nommée pour cet examen. Il reviendra désormais au bureau de décider si une commission ad hoc permanente doit être nommée.

M. Luzio remercie la Municipale et formule un vœu : serait-il possible, en 2025, que les Conseils communaux des communes partenaires puissent prendre connaissance de la stratégie à moyen et long terme concernant le type de tourisme que nous souhaitons développer.

Mme Carruzzo répond que la vision stratégique du tourisme, validée en 2022, est définie tous les cinq ans par MVT. L'objectif est de favoriser un tourisme qualitatif, axé sur des séjours de longue durée, et de faire de notre région une destination attractive, véritable hub d'entrée pour la découverte de la région.

La stratégie de distribution est claire : l'argent récolté grâce à la taxe de séjour doit être réinvesti dans des avantages pour les touristes, tels que la RivieraCard ou l'agenda culturel. Ensuite, 15% de cette somme est réparti entre les différentes communes de l'entente, avec une allocation de CHF 10'000.- pour les communes de plus de 10'000 habitants, et de CHF 5'000.- pour les plus petites. Le reste est réparti en fonction des nuitées produites. Avec les CHF 6'200.- qui nous reviennent, nous devons soutenir des activités qui peuvent également intéresser nos hôtes séjournant dans des B&B ou à l'hôtel de Chatonneyres.

Il est important de laisser à cette CITS au moins deux ans pour trouver un fonctionnement logique.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

- VU le préavis N° 09-2024 sur les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
- VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 09-2024 sont acceptées à la majorité moins 1 abstention.

8. Préavis 10-2024 Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Rudolf Wampfler, Président-rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

M. Wampfler ajoute que la Cofin n'a pas jugé les différentes positions, puisque les Conseils communaux ne peuvent qu'approuver ou refuser le budget dans son entier.

« La commission des finances était composée des membres suivants :

Monsieur Rudolf Wampfler, Président-rapporteur,

Madame Vivienne Rignall,

Mme Martine Jacomelli,

Madame Nathalie Fonjallaz.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 10-2024 sur le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

2. d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 10-2024 sont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour son travail.

9. Préavis 14-2024 Budget 2025 du Fonds culturel Riviera

Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Mme la Présidente relit les conclusions du rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 14-2024 sur le budget 2025 du Fonds culturel Riviera

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

3. d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 14-2024 sont acceptées à l'unanimité.

10. Préavis 12-2024 Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman

Commission intercommunale de gestion CIEHL

Mme la Présidente relit les conclusions du rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 12-2024 sur le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 12-2024 sont acceptées à l'unanimité.

11. Préavis 11-2024 Budget communal 2025

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Bruno Oriella, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission des finances s'est réunie le 13 novembre 2024. Les membres présents étaient :

Monsieur Rudolf Wampfler, Président,

Madame Vivienne Rignall,

Mme Martine Jacomelli,

Monsieur Bruno Oriella, rapporteur.

Madame Nathalie Fonjallaz était excusée.

M. Christian Minacci, Syndic et responsable des finances, ainsi que M. Stéphane Ruby, Boursier, ont également participé à la séance.

Nous avons passé en revue les revenus et les charges par nature. Nous avons constaté effectivement une bonne tenue des charges maîtrisables avec une hausse des salaires contenue.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

Mme la Présidente propose de passer en revue, page après page, le budget proposé par la Municipalité, d'ouvrir la discussion sur l'ensemble des documents reçus (soit le préavis, le rapport de la Cofin et le budget 2025), puis de passer au vote sur les éventuels amendements et, enfin, de voter sur les conclusions du préavis municipal, amendées ou non.

La discussion est ouverte sur le budget.

M. Debétaz demande, en page 3, point 425 - recette sur ventes, à quoi correspond la somme d'environ CHF 83'000.-.

M. le Syndic répond qu'il s'agit des recettes de vente de la vigne.

M. Debétaz a une remarque d'ordre général en page 5 ; il trouverait intéressant d'ajouter si possible une colonne avec les chiffres des comptes et du budget 2023.

M. le Syndic indique qu'en ce qui concerne les comptes 2023, la différence par rapport au budget est souvent due aux salaires. Par exemple, les charges de l'administration générale s'élèvent à CHF 1,699 millions, alors que le budget 2023 était d'environ CHF 2,5 millions. Cela s'explique par le fait que l'ensemble de la masse salariale a été concentrée dans le budget, qui est ensuite ventilée dans les comptes de manière réelle et attribuée aux différents dicastères (cf remarque au haut de la page 4). Il faut comparer budget à budget et comptes à comptes.

Les budgets 2024 et 2025 varieront en fonction de MCH2. Ce sera le premier exercice avec une toute nouvelle nomenclature. Avec MCH2, nous réalisons une transition vers une comptabilité analytique.

M. le Syndic profite de l'occasion pour remercier le Boursier, qui a réalisé un travail considérable.

M. Debétaz demande, à la page 6, quels sont les débiteurs (cf pertes sur débiteurs).

M. le Syndic répond que ce montant est estimé chaque année. Il correspond au phénomène récurrent des débiteurs qui ne paient pas les taxes déchets et taxes égouts. Il est rappelé que ce sont des comptes auto affectés qui doivent être équilibrés.

M. Debétaz intervient à la page 27 à propos du point concernant la Fondation Meylan et attire l'attention de la Municipalité sur les difficultés financières que rencontre la Société de Développement. Il souhaite souligner l'importance de cette société qui organise des manifestations qui font partie intégrante du patrimoine local.

M. Paschoud ajoute, concernant la fondation Meylan, qu'il s'agit d'un ancien habitant qui a légué une partie de son patrimoine pour financer des activités permettant aux seniors de rester chez eux. Cependant, ce fonds n'est désormais plus versé à la Société de Développement, car c'est le Club 55+ qui assume désormais la gestion des activités en faveur des aînés.

La Municipalité a rencontré la Société de Développement et a eu un échange constructif sur les problèmes rencontrés. Une année, la société avait omis de demander une subvention de la taxe de séjour, ce qui a impacté ses finances. La Municipalité confirme son plein et entier soutien à cette société et reconnaît son investissement.

M. Debétaz intervient en page 30 et se déclare étonné par le prix du vélo électrique fixé à CHF 10'000.-.

Mme Carruzzo répond qu'il s'agit de l'acquisition d'un vélo cargo électrique, ou d'un vélo avec remorque, afin que la voirie puisse transporter son matériel pour se rendre à la plage. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan climat.

Mme Fontana Hunziker intervient également en page 30 concernant les 12 emplacements sécurisés pour vélos et souhaite des informations sur la localisation de ces équipements.

M. Siegfried répond que la Municipalité reçoit régulièrement des demandes concernant le stationnement des deux-roues dans divers secteurs. Une phase test a été réalisée près du cimetière ; celle-ci a été concluante. À la plage de la Grotte, il y a une forte affluence de deux-roues en été et la sécurisation via des cadenas est nécessaire. Les 12 emplacements seront répartis notamment aux emplacements suivants : dans le quartier de Chatonneyres, à la Grotte, près des Cerisiers, au chemin de la Paix ou encore une proximité de la plage du Poisson Rouge. Un marquage supplémentaire sera également ajouté à l'aval du chemin de la Paix.

Mme Fontana Hunziker prend la parole aux pages 43 et 44 concernant l'hôtellerie des Châtonneyres, dont le coût s'élève à CHF 133'250.-. La Conseillère s'était déjà étonnée l'année passée que les charges, frais de téléphone et assurances soient à la charge de la commune. L'an passé, il lui avait été indiqué que la facture du mazout était refacturée ; elle s'étonne de la voir à nouveau apparaître dans le budget.

M. Minacci répond que ce montant concerne l'ensemble du bâtiment et fait une remarque générale sur le contrat entre la commune et le gérant de l'hôtel. Ce contrat permet de percevoir un loyer tout en garantissant que le bâtiment reste entretenu. L'objectif n'est pas de générer des profits, mais de maintenir une auberge communale en activité et de suivre de près la gestion. La situation est complexe, notamment en raison des difficultés du secteur de la restauration, mais le suivi mensuel montre que la situation est stable et que l'établissement est performant. Il a d'ailleurs reçu 13 points de G&M. Le bâtiment, vieux de plus de 50 ans, est énergivore, et des compteurs sont installés pour mesurer la consommation. Le contrat entre la commune et le gérant étant privé, les détails précis ne peuvent être divulgués. M. le Syndic indique cependant que la commune perçoit un pourcentage du chiffre d'affaires en tant que loyer. Enfin, une partie importante des charges concerne l'amortissement des travaux de rénovation, notamment pour le restaurant en 2017 (CHF 1.9 mios), ainsi que pour l'hôtel et la chaudière à gaz en 2021.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Cofin.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le préavis.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis No 11-2024 sur le budget communal 2025

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2025 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenu d'exploitation	CHF	15'319'800.00
Charge d'exploitation	CHF	- 16'122'510.00
Résultat d'exploitation	CHF	-802'710.00
Revenus financiers	CHF	1'769'700.00
Charges financières	CHF	-588'300.00
Résultat financier	CHF	1'211'400.00
Résultat opérationnel	CHF	408'690.00
Revenus extraordinaires	CHF	0.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Résultat total = bénéfice	CHF	408'690.00

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 11-2024 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Syndic remercie le Conseil communal pour sa confiance et la commission des finances pour son travail.

12. Communications de la Municipalité

M. MINACCI, SYNDIC

Sujet : M. le Syndic présente un plan du réseau VMCV de la région Ouest et annonce avoir reçu hier un préavis concernant la réorganisation du réseau de bus, qui sera soumis au Conseil communal le 7 avril 2025. Ce projet, sur lequel la Municipalité travaille depuis un an et demi avec les communes de Vevey, Corsier, La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux, vise à améliorer les prestations en modifiant notamment les lignes 211 et 212, avec une augmentation de la cadence à 15 minutes aux heures de pointe et une extension des horaires en soirée et les week-ends.

Ces modifications entreraient en vigueur pour l'horaire 2026, aussi, les VMCV doivent déposer leur projet d'horaire à la Confédération autour du 15 avril 2025. La compétence du Conseil communal sera de valider la partie financière du projet et non de se prononcer sur le projet en lui-même.

Mme Fonjallaz interroge si l'objectif est de désengorger la route cantonale.

M. le Syndic répond que ce n'est pas le cas. Les projets d'agglomération seront déposés fin mars 2025. L'essentiel pour Corseaux est l'augmentation de la cadence et l'extension des horaires pour améliorer l'attractivité des transports publics.

Mme la Présidente réunira le bureau pour décider si une commission ad hoc doit être nommée ou si la Cofin sera désignée pour examiner le projet.

M. SIEGFRIED

Travaux publics : Sur la route des Cerisiers, l'arrêt du bus PMR sera fonctionnel dès le nouvel horaire 2025, à savoir dans une semaine. L'éclairage public est dès maintenant fonctionnel. Le bitume de la partie montante a été réalisé en octobre. Les fouilles de la partie Ouest sont rebouchées, mais resteront en

l'état environ deux ans. En effet, la couche de roulement neuve sera réalisée une fois que les deux gros chantiers privés auront terminés leur gros œuvre.

Justement, le gros œuvre des deux projets immobilier privés à venir seront répartis dans le temps, le premier dès le début 2025, le second après l'été. Les places de parc de la partie montante des Cerisiers seront disponibles pour les fêtes, ce qui ne sera pas le cas de la partie plane qui reste pour l'installation de chantier. Cette installation de chantier se déplacera direction Châno-Maraiche début janvier, où les travaux du SIGE et de Romande Energie débuteront le 13 janvier 2025. L'ensemble des sens uniques seront remis en double sens.

A propos de sens unique, à la suite de la phase test devant les collègues, la Municipalité a reçu de nombreux retours positifs de la part des parents, qui apprécient désormais le calme devant l'école, notamment grâce à l'absence de demi-tours intempestifs et de croisements difficiles. Le corps enseignant partage également cette satisfaction, tout comme les VMCV, qui peuvent désormais circuler sans difficulté. En effet, avant cette mesure, les heures de pointe, ainsi que les entrées et sorties de l'école, rendaient les croisements très compliqués malgré les marquages au sol des croix jaunes sur les zones d'évitements.

Certes, une minorité de personnes nous a fait part de leur mécontentement concernant le détour à effectuer pour rejoindre Corseaux-Ouest, mais ces cas restent isolés. Suite à ce constat majoritaire très positif, notamment au niveau de la sécurité, la Municipalité a décidé d'entamer la procédure pour que cette mesure soit maintenue. Cependant, cela prendra plusieurs mois et, en attendant, le sens unique « phase travaux Cerisiers » actuel ne peut pas être maintenu.

M. MICHAUX

Plan climat : M. Michaux rappelle qu'un sondage est en cours concernant le plan énergie climat. Il apparaît qu'une partie de la population n'a pas reçu le formulaire. Il remercie les Conseillers de diffuser l'information, car chaque avis est important. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune et un rappel paraîtra bientôt dans le CorsalInfo.

M. PASCHOUD

ASICC : Le CI de l'ASICC s'est tenu le 25 septembre 2024. À l'issue de cette séance, certains délégués corsalins ont demandé de présenter au Conseil communal plusieurs points relatifs au budget ainsi que sur la présentation de Mme Murisier, Présidente de l'ASICC.

La présentation complète est remise en annexe au présent procès-verbal.

Concernant les rumeurs selon lesquelles Nestlé aurait obtenu des avantages afin de se retrouver en tête de liste, il est précisé que ce n'est pas le cas.

Il est enfin rappelé que tous les documents sont accessibles sur le site de l'ASICC, à l'adresse www.asicc.ch.

M. le Syndic rappelle que chaque Conseil intercommunal est composé de délégués et recommande vivement à ceux qui ne sont pas délégués d'impliquer ces derniers afin de prendre des positions et défendre les intérêts de la commune.

13. Communications du bureau

Mme la Présidente revient sur la proposition de M. David Rochat concernant l'envoi des documents par voie électronique (annexe ou lien sur le site internet). Mme la Présidente s'est renseignée auprès de M. le Préfet et indique que, selon l'article 27 du règlement du Conseil communal, ainsi que l'article 25 de la Loi sur les communes, l'envoi électronique est possible sous réserve de confirmation écrite de chaque Conseiller qui le souhaite.

Un bulletin-réponse est dès lors distribué à tous les Conseillers visant à obtenir leur détermination quant au mode d'envoi, bulletin qui devra être complété et retourné au bureau d'ici la fin de l'année. A réception de ce document, le bureau propose au greffe de se partager le travail comme suit : les

documents seront envoyés par le greffe aux Conseillers désireux de rester au format papier, les documents sous forme de PDF seront envoyés par la secrétaire du bureau.

Le site internet de la commune est en réfection. Lorsqu'il sera mis à jour, en principe fin du printemps prochain, tous les documents pourront également être téléchargés directement sur le site internet. Cette réponse a été transmise à M. Rochat, excusé ce soir, lequel a indiqué en être satisfait.

Mme la Présidente fait part du courrier du 26 novembre 2024 de l'ASR qui indique que, à la suite de la révision de ses statuts et en application de l'article 10 – composition, chiffre 1, qui précise qu'un membre de la Municipalité ne peut pas être membre du Conseil intercommunal, les Conseils communaux des neuf Communes membres sont invités à nommer leurs délégué-e-s. Aussi, le bureau propose d'ajouter au point 5 de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil cette nomination, pour remplacer M. Paschoud. Les Conseillers intéressés sont priés de s'annoncer.

Mme la Présidente remercie les membres du bureau, la secrétaire du conseil et le personnel du greffe, Mmes Zeller et Dewarrat, pour leur participation aux deux derniers dépouillements. Les prochaines votations auront lieu le 9 février 2025.

14. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Weiss, pour le SIGE, indique que la réduction de la consommation d'eau des ménages entraîne une diminution des bénéfices du SIGE. La situation de la MA devient donc critique, nécessitant une action. Le comité du SIGE a proposé d'augmenter la taxe fixe tout en maintenant le prix du m³ d'eau. Cependant, certains délégués ont insisté sur la nécessité d'augmenter le prix de l'eau. Le CI a ainsi adopté le préavis qui prévoit une augmentation du prix du m³ de CHF 1.50 à CHF 1.90, en plus d'une augmentation substantielle de la taxe fixe. Les intéressés peuvent consulter le délégué pour les questions de détail.

Par ailleurs, M. Weiss informe que le SIGE fournit actuellement de l'eau gratuite aux communes, notamment pour l'alimentation des fontaines. Or, cette pratique est illégale. En conséquence, le SIGE facturera cette eau. Le montant exact reste encore indéterminé.

M. Siegfried, membre du Codir, souligne que non seulement la consommation d'eau a diminué, mais qu'il y a également moins de nouvelles constructions sur la Riviera, ce qui réduit les recettes provenant des taxes de raccordement, une source importante de financement pour le SIGE. En revanche, l'usure des conduites persiste et les coûts associés restent inchangés. Le CI a approuvé une augmentation progressive, qui sera appliquée chaque année jusqu'en 2027. Chaque année, le Codir devra soumettre le projet d'augmentation à M. Prix, car les communes ne sont pas autorisées à réaliser de bénéfice sur la vente d'eau.

Mme Fonjallaz constate que c'est inversement proportionnel ; plus on économise et plus on paie. Elle se demande s'il n'existerait pas d'autres solutions, telles que la révision des frais de fonctionnement, plutôt que de pénaliser uniquement ceux qui font l'effort d'économiser. Selon elle, le modèle économique actuel semble obsolète.

M. Siegfried répond que ce débat a déjà eu lieu au CI. Le principal coût réside dans le renouvellement des conduites, qui doivent être remplacées tous les 40 ans environ. Que vous consommiez ou non, les coûts liés aux conduites restent les mêmes. Quoi qu'il en soit, plus vous économisez d'eau, moins vous la paierez. A relever enfin que la taxe d'épuration n'a pas été modifiée.

M. Oriella reprend l'argument de Mme Fonjallaz, et se demande où cela va-t-il s'arrêter ?

M. Weiss rappelle que cette discussion a eu lieu au CI, qui est le lieu approprié pour ce type de débat. Il explique que cet argument a été la raison pour laquelle le SIGE proposait de n'augmenter que la taxe de base, sans toucher au prix du m³. Le vote a été validé par les délégués et la décision est maintenant prise.

M. le Syndic ajoute que la gestion de l'eau repose sur des comptes d'équivalence, qui doivent être équilibrés entre les charges et les revenus. Il rappelle qu'une STEP intercommunale devra être construite.

Bien que la Confédération participera largement à son financement, il s'agira d'un projet d'une envergure de CHF 300 mios.

M. Oriella prend la présidence pour laisser la parole à **Mme Corinne Borloz, pour l'ASR**, laquelle indique qu'une commission consultative pour la maison de la sécurité a été formée. En tant que membre de celle-ci, l'édile informe sur l'avancement dudit projet.

Mme Borloz précise que, cette année, la commission consultative s'est réunie à quatre reprises. Le choix de l'implantation a été discuté. Trois possibilités ont été retenues. La première est le site de la Saussaz, à Montreux. En tenant compte des phases de réflexions précédentes mais aussi des différents rapports rendus, le choix du Codir c'était porté sur le site de la Saussaz. Initialement privilégiée, cette implantation a suscité des préoccupations tant au niveau de la mobilité que de l'environnement, mais surtout la question du vote populaire.

La demande politique de rechercher des alternatives a été prise en compte. La commission consultative a demandé de reprendre l'étude du site P+R au lieu-dit Aux Foges à Chailly. Le Codir est entré en matière et les premières études ont confirmé la faisabilité du projet. Comme il s'agit d'un terrain communal, l'affectation ne devrait pas poser problèmes. La Municipalité de Montreux est ouverte à l'implantation si le lieu est retenu.

En ce qui concerne le site au lieu-dit le Pré Blanc à Blonay St-Légier, un promoteur privé a contacté l'ASR et présenté une pré-étude pour proposer l'implantation sur cette parcelle. Ce projet a été brièvement présenté, le terrain étant suffisamment grand et accessible en transports publics. A ce stade, il manque une étude en cours en termes de mobilité, de sécurité, etc.

Une fois les dernières études réalisées, les trois options seront évaluées selon une analyse multicritère. La commission espère qu'une détermination concrète pourra être prise à l'horizon avril 2025.

En réponse à la question de **Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, Mme Borloz** explique qu'une maison de la sécurité est un lieu qui regroupe toutes les instances de sécurité, telles que l'ASR, le SDIS, et la police. Étant donné que les locaux de la police à Clarens sont dans un état désastreux, il est impératif de trouver une solution. Le bâtiment occupé actuellement par l'ASR a été racheté par la société Orlati. Après de longues négociations, l'ASR a obtenu une prolongation de bail de 5 ans. Il est donc urgent de trouver des solutions durables.

15. Divers et propositions individuelles

M. Gantenbein a été interpellé par plusieurs habitants propriétaires au bord du lac concernant le PACom, notamment par des personnes présentes lors de la séance de présentation publique du 11 novembre 2024 et qui se sont senties flouées par les informations données. Le PACom prévoit une nouvelle zone de verdure de 15 mètres au bord du lac. Selon les calculs du BTI, cette zone est soustraite de la parcelle pour le calcul de la surface constructible. Le Conseiller demande à la Municipalité pourquoi cette réduction de surface n'a pas été prise en compte dans le règlement et pourquoi cela n'a pas été clairement communiqué lors de la séance publique. Il demande si la Municipalité est ouverte à revoir cette décision, sachant que des oppositions ont déjà été déposées.

M. le Syndic précise que la séance du 11 novembre avait pour objectif de permettre une compréhension générale du projet. Il a été clairement indiqué que chaque propriétaire prendrait connaissance de l'impact du PACom sur sa parcelle, et que des séances de discussion avec le BTI seraient organisées pour les citoyens. Les propriétaires dont il est question ont été reçus et il est probable qu'il y aura des oppositions ; des séances de conciliation suivront. Des discussions sont également en cours avec le canton, car cette nouvelle règle - cantonale - relève du domaine cantonal des eaux, et non de la Municipalité.

D'après les retours reçus, les échanges ont été constructifs. Il était déjà connu qu'il y aurait un impact sur certaines parcelles qui n'ont pas fait l'objet de travaux depuis 28 ans. Ce qui a été souligné lors de la séance du 11 novembre, c'est que la grande majorité des parcelles ne sont pas affectées par le PACom.

D'autres discussions avec des propriétaires ont permis d'éviter des oppositions. La Municipalité est d'ailleurs surprise par le faible nombre de réactions, ce qui démontre que, dans l'ensemble, le plan semble bien accepté.

Le projet sera in fine soumis au Conseil communal, qui décidera quelles oppositions seront levées et lesquelles seront maintenues.

M. Gremion rebondit sur les dernières informations concernant les travaux sur la route des Cerisiers. Lors de la dernière séance, il avait posé une question au sujet des macarons pour les personnes domiciliées sur cette route. Il semble que les places de parking ne seront pas remises. Cependant, l'ASR a déjà envoyé les factures pour le paiement des macarons 2025, alors que les résidents n'ont pas pu stationner sur cette portion de la route en 2024. M. Gremion se demande si la Municipalité envisage de faire un geste pour 2025, soulignant que cela représente une somme de CHF 720.- pour des places de stationnement qui n'ont pas été et ne seront toujours pas accessibles.

Concernant le stationnement et l'accès aux escaliers du sentier de Priolaz, M. Gremion demande quelle solution est envisagée pour empêcher le stationnement qui bloque l'accès au sentier.

Plusieurs personnes ont également constaté un problème au niveau du sens unique de Félix Cornu, qui débouche sur les Jordils. Lorsque l'on sort de Félix Cornu, le petit muret empêche de voir la circulation montant des Jordils, ce qui entraîne des situations où des conducteurs coupent la priorité. Le Conseiller demande s'il serait possible d'installer un miroir pour permettre aux conducteurs venant de Félix Cornu de mieux voir ceux qui montent. Par ailleurs, il y a régulièrement un panneau sur le grillage qui bouche encore plus la visibilité.

M. Siegfried indique que la Municipalité n'a en effet pas encore répondu concernant les macarons, mais qu'elle prend bonne note de la question et y répondra prochainement.

En ce qui concerne les places de stationnement sur le plat des Cerisiers, le Municipale précise que celles-ci seront réservées pour le dépôt du matériel de chantier durant les fêtes. Après cela, toutes les places des Cerisiers seront rétablies et rendues accessibles.

Quant aux escaliers du sentier de Priolaz, un piquet, un caillou ou un autre élément sera installé pour empêcher le stationnement près de la séparation entre le domaine public et privé.

Pour le muret des Jordils, il est jugé assez bas. Bien qu'aucune remarque n'ait été formulée jusqu'à présent, la Municipalité va examiner la situation. En ce qui concerne les bâches des entreprises locales, un suivi sera effectué pour voir ce qui peut être fait. Enfin, pour le miroir, un rapport sera demandé à l'ASR.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Mme la Présidente lève la séance à 20h49 et invite l'assemblée à se retrouver au restaurant Le Lab pour le traditionnel repas de fin d'année.

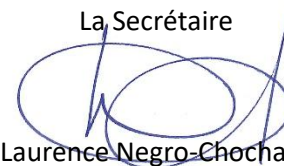
La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard